

ASSOCIATION LIGUE BRETAGNE DE VOILE

Siège social : 1, Rue de Kerbriant
29200 BREST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest
Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

Aux membres de l'association Ligue Bretagne de Voile,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE BRETAGNE DE VOILE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés aux paragraphes suivants de l'annexe des comptes annuels :

Paragraphe Changement de méthode : Il y est précisé les modalités d'application par l'association du règlement ANC 2018-06 à compter du 1^{er} janvier 2020 et ses impacts comptables sur les comptes de l'exercice. Il y est mentionné également les raisons pour lesquelles ce même référentiel a été appliqué à la présentation de l'exercice précédent et les impacts en termes de présentation du résultat d'exploitation 2019.

Paragraphe Informations générales complémentaires : Il y est mentionné l'existence d'un litige avec la Fédération Française de Voile au sujet des ristournes 2019 et du maintien en compte de la provision pour risques et charges de 136 114 €.

Sg

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association notamment soulignées au paragraphe d'observation ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Sg

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Sg

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,
Le 09 Mars 2021

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest
Atlantique



Représentée par :
Stéphane QUÉRÉ
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION LIGUE BRETAGNE DE VOILE

Siège social : 1, Rue de Kerbriant
29 200 BREST

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement	32 224	10 488	21 736	24 958	3 222	12.91
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	3 899	3 899				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	147 185	110 733	36 453	10 509	25 944	246.87
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes				25 276	25 276	100.00
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	1 500		1 500	1 500		
	Autres titres immobilisés	478		478	478		
	Prêts						
	Autres	1 000		1 000	1 000		
Total I		186 286	125 119	61 167	63 722	2 555	4.01
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	1 955		1 955	1 700	255	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	80 165	2 362	77 803	95 708	17 904	18.71
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	154 127		154 127	175 363	21 236	12.11
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	408 819		408 819	627 900	219 081	34.89
	Charges constatées d'avance (2)	2 487		2 487	2 195	292	13.32
	Total II	647 554	2 362	645 192	902 865	257 674	28.54
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		833 840	127 481	706 358	966 587	260 229	26.92

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

Sg

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	26 463	26 463		
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	73 132	76 350	3 218	4.21
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	4 128	3 218	7 347	228.28
	Situation nette (sous total)	103 723	99 595	4 128	4.15
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	34 196	50 207	16 011	31.89
	Provisions réglementées				
	Total I	137 919	149 801	11 882	7.93
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	51 431	31 800	19 631	61.73
	Total II	51 431	31 800	19 631	61.73
	Provisions pour risques	136 114	136 114		
DETTES (1)	Provisions pour charges				
	Total III	136 114	136 114		
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
DETTES (1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	103 897	456 410	352 513	77.24
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	42 373	42 493	120	0.28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	30 812	15 470	15 342	99.17
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	203 812	134 499	69 313	51.53
	Total IV	380 894	648 872	267 978	41.30
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	706 358	966 587	260 229	26.92

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

177 082

514 373

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	14 535		14 535			
Ventes de biens et services						
Ventes de biens			136 667		136 667	100.00
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	570 959		619 025		48 066	7.76
Parrainages	27 767				27 767	
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	184 785		354 975		170 190	47.94
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	27 026		44 853		17 828	39.75
Utilisations des fonds dédiés	4 343		15 000		10 657	71.05
Autres produits	4 337		4 950		614	12.39
Total I	833 750		1 190 005		356 254	29.94
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	57 322		44 456		12 866	28.94
Variation de stock	255		1 069		1 324	123.85
Autres achats et charges externes	283 451		675 144		391 693	58.02
Aides financières	283 489		276 121		7 368	2.67
Impôts, taxes et versements assimilés	3 462		3 185		277	8.70
Salaires et traitements	127 862		100 080		27 781	27.76
Charges sociales	39 891		50 613		10 722	21.18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 397		8 667		6 730	77.66
Dotations aux provisions	2 362		136 114		133 752	98.26
Reports en fonds dédiés	23 974		31 800		7 826	24.61
Autres charges	3 123		8 059		4 936	61.25
Total II	840 079		1 335 309		495 230	37.09
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	6 328		145 304		138 976	95.64

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		364		738	374	50.68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		364		738	374	50.68
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		364		738	374	50.68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		5 965		144 566	138 602	95.87
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		1 848		148 720	146 873	98.76
Sur opérations en capital		9 116		4 028	5 088	126.33
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		10 964		152 748	141 784	92.82
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		871		11 400	10 529	92.36
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		871		11 400	10 529	92.36
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		10 093		141 348	131 255	92.86
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		845 078		1 343 490	498 412	37.10
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		840 950		1 346 709	505 759	37.56
5. EXCEDENT OU DEFICIT		4 128		3 218	7 347	228.28

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 706 358.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 829 407.48 Euros et dégageant un excédent de 4 128.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La présentation des comptes sur cet exercice a été effectuée selon le référentiel ANC 2018-06, applicable aux associations à compter du 01/01/2020.

Conséquences de l'événement Covid-19 :

La crise sanitaire liée au Covid-19 constitue un événement majeur au titre de l'exercice clos.

Les impacts significatifs observés sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise sont traduits dans les comptes.

L'entreprise a retenu une approche ciblée afin d'identifier les informations portées dans l'annexe sur les effets de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Les conséquences de l'évènement COVID-19 sur les comptes de l'exercice sont essentiellement les suivantes :

- Mise en place des dispositifs d'activité partielle entraînant 6 972 € d'indemnisations.
- Réduction des charges sociales à hauteur de 16 157 € résultant des exonérations spécifiques aux aides COVID

Au 03 Mars 2021, date de clôture des comptes, l'évènement COVID-19 n'a pas eu d'incidence sur la valeur comptable des actifs et passifs de l'association.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes ont été préparés conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06, applicable aux associations depuis le 01/01/2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci après.

Changement de méthode

L'association applique à compter du 1er janvier 2020 le règlement ANC 2018-06 entraînant un changement comptable. En dehors de la nouvelle présentation des états de synthèses et d'un nouveau plan comptable, l'application de ce nouveau référentiel n'a pas entraîné de modification sur les montants inscrits aux postes d'actif et de passif du bilan d'ouverture.

Cependant, les comptes de l'exercice précédent ont été présentés selon ce même référentiel. Pour des raisons d'ordre informatique, il n'a pas été possible d'appliquer le règlement ANC 99-01 qui leur était applicable. Ainsi les dotations et reprises de fonds dédiés de l'exercice précédent apparaissent à tort dans le résultat d'exploitation. Or, celui-ci devrait être de -128 504 € au lieu de -145 304 €.

Informations générales complémentaires

La ligue de Bretagne de voile bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux par la ville de Brest, dont le montant n'est pas connu, donc non évalué.

Une provision pour risques et charges couvrant l'incertitude liée au versement des ristournes 2019, faisant l'objet d'un litige entre la Ligue de Bretagne de Voile et la Fédération Française de Voile, a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice précédente.

Cette provision est maintenue, le litige étant toujours en cours. Une expertise est en attente suite à la décision du Tribunal de Brest du 16/11/2020.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	32 224		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 899		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 101		33 576
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	84 966		4 542
TOTAL	109 067		38 118
TOTAL GENERAL	145 190		38 118

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			32 224	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 899	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			57 677	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			89 508	
TOTAL			147 185	
TOTAL GENERAL			183 308	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	7 266	3 222		10 488
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 899			3 899
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 077	10 818		25 895
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	83 481	1 357		84 837
TOTAL	98 558	12 175		110 733
TOTAL GENERAL	109 722	15 397		125 119

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	3 222				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 818				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 357				
TOTAL	12 175				
TOTAL GENERAL	15 397				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	26 463				26 463
Report à nouveau	76 350			3 218	73 132
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 218	3 218	4 128	1	4 128
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	50 207		13 705	29 716	34 196
Provisions réglementées					
TOTAL I	149 801	3 218	17 833	32 934	137 919

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	136 114				136 114
TOTAL	136 114				136 114

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		2 362			2 362
TOTAL		2 362			2 362
TOTAL GENERAL	136 114	2 362			138 476
Dont dotations et reprises d'exploitation		26 336			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Clients douteux ou litigieux	2 362	2 362	
Autres créances clients	77 803	77 803	
Personnel et comptes rattachés	1 067	1 067	
Débiteurs divers	145 943	145 943	
Charges constatées d'avance	2 487	2 487	
TOTAL	230 662	230 662	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	103 897	103 897		
Personnel et comptes rattachés	13 911	13 911		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 189	23 189		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 580	4 580		
Autres impôts taxes et assimilés	693	693		
Autres dettes	30 812	30 812		
Produits constatés d'avance	203 812	203 812		
TOTAL	380 894	380 894		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
SUBV ANS WE 100% FEMININ	1 880			1 880	1 880
SUBV ANS COMM ARBITRAGE	1 250			1 250	1 250
SUBV ANS HANDISPORT	7 426	21 000	4 343	7 426	24 083
SUBV REGION POLE INSHORE	9 000			2 918	2 918
SUBV ANS POLE INSHORE	10 500	10 800		10 500	21 300
TOTAL	30 056	31 800	4 343	23 974	51 431

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les subventions, dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	138 221
Total	138 221

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 146
Dettes fiscales et sociales	26 883
Autres dettes	370
Total	36 399

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 487
Total	2 487
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	203 812
Total	203 812

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

En matière d'engagement de fin de carrière, aucune provision n'a été constituée dans les comptes sociaux. au 31/12/2020, la dette actuarielle s'élève à 74 714 €.

La ligue de Bretagne a souscrit un contrat IFC SELECTION VIE pour ses salariés. Au 31/12/2020, le compte IFC s'élève à 54 434 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
62 ans	moins d'un an	
57 à 61 ans	1 à 5 ans	50 968
52 à 56 ans	6 à 10 ans	5 954
42 à 51 ans	11 à 20 ans	17 044
32 à 41 ans	21 à 30 ans	
moins de 32 ans	plus de 30 ans	748
Engagement total		74 714

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation : 0.34 % (inflation comprise)
- charges sociales incluses

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 848	
- Q/P SUBVENTIONS	9 116	
Total	10 964	
Charges exceptionnelles		
- EXERCICES ANTERIEURS	871	
Total	871	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Transferts de charges

Nature	Montant
EXPLOITATION	5 683
REFACTURATIONS FLUIDES	21 342
Total	27 025

Sg